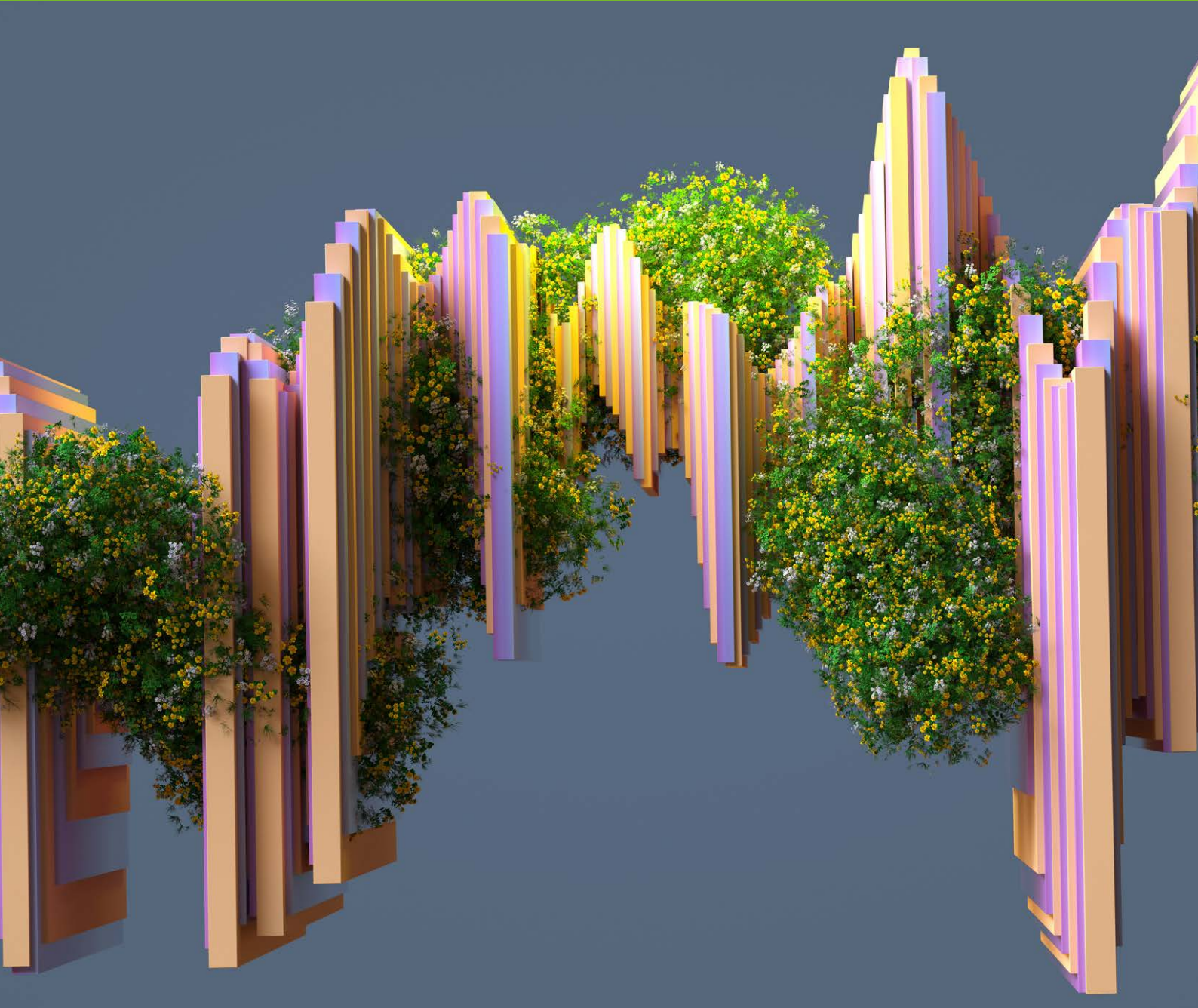




2024-2027

SCHÉMA DIRECTEUR DD&RSE

Développement Durable – Responsabilité
Sociale et Environnementale



Introduction

Notre vision : construire l'université de demain, engagée, ouverte sur le monde et responsable

« Dauphine – PSL a fait de la Responsabilité Sociale de l'Université (RSU) l'un de ses axes stratégiques majeurs depuis 2016. »

L'Université Paris Dauphine – PSL veut former des étudiants curieux, réflexifs, ouverts sur les autres et le monde, qui deviendront des professionnels et des citoyens engagés et responsables, conscients des effets sociétaux, éthiques et environnementaux de leurs actions et de leurs décisions.

Pour ce faire, elle s'appuie sur une recherche pluridisciplinaire d'excellence reconnue à l'échelle mondiale et des formations de pointe. Celles-ci mobilisent la bi-compétence de la Licence au Doctorat, et sont résolument inscrites dans les transformations numériques, sociales et environnementales du monde en cours. L'université mène une politique en faveur de l'égalité des chances, de réduction des barrières d'accès aux formations sélectives à compétences égales, et de respect de la spécificité des individus, partagée par tous les acteurs de l'université. Elle met en œuvre une stratégie raisonnée de développement à l'international.

Dauphine – PSL a fait de la Responsabilité Sociale de l'Université (RSU) l'un de ses axes stratégiques majeurs depuis 2016. Cela a permis d'initier et de structurer de nombreux enjeux transversaux et chantiers en termes de gouvernance, d'enseignement et de formation, de recherche, de responsabilité environnementale, de politiques sociales et de solidarité. Lancé en octobre 2019, le programme **Dauphine Durable** renforce cette stratégie avec un projet ambitieux centré sur la formation, la recherche et le fonctionnement global de l'université. Dauphine – PSL s'est également engagée dans les *Principles for Responsible Management Education* pour mieux ancrer sa démarche dans le fonctionnement de l'université et s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale. Enfin, l'université a rejoint en mai 2020 la fondation de l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED) comme membre fondateur, rendant ainsi ses ressources accessibles aux dauphinois.

Cet engagement global de notre université a été reconnu en septembre 2020 avec l'obtention de la labellisation **DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale)** pour une durée de 4 ans. L'Université Paris Dauphine – PSL fait aujourd'hui partie des 10 universités françaises labellisées depuis 2016. Première université française à obtenir l'accréditation EQUIS en 2009, elle a également obtenu sa ré-accréditation en 2020 pour cinq ans. EQUIS marque la reconnaissance de l'université comme une institution d'envergure internationale qui assure un haut niveau d'exigence et de qualité des diplômes délivrés et récompense sa stratégie ancrée autour des valeurs d'éthique, de responsabilité et de durabilité. Celle-ci a été clai-

« Ce schéma directeur DD&RSE a été préparé dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'université. »

rement énoncée par le jury EQUIS comme un point qui fait la force de Dauphine – PSL.

Ce premier schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociale et Environnementale (DD&RSE) témoigne de notre volonté, de nos réalisations et de la trajectoire dans laquelle s'inscrit depuis plusieurs années notre université, avec pour objectifs d'accentuer nos engagements et la mobilisation de l'ensemble de la communauté, enseignants chercheurs, personnel administratif, étudiants et alumni, autour des questions de transition environnementale et sociale. Il représente à ce titre un instrument de pilotage majeur de la politique de notre établissement dans ces domaines.

La centralisation au sein d'un document unique, le schéma directeur DD&RSE, de mesures nouvelles ou d'autres s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue, rendra plus performant leur pilotage et leur suivi, faisant ainsi de ce schéma un outil précieux à même de garantir leur bonne mise en œuvre. Ce schéma directeur DD&RSE permettra de structurer et soutenir les initiatives qui en relèvent sur les campus de Londres et de Tunis. Il constituera par ailleurs un axe majeur du futur Schéma Directeur Stratégique (SDS) 2025-2028 de l'établissement, et pourra s'appuyer sur les réalisations du précédent SDS, couvrant la période 2021-2024. En effet, les mesures en matière de responsabilité sociale et environnementale y étaient d'ores et déjà très largement représentées (une trentaine sur un total d'environ cent cinquante actions stratégiques, toutes thématiques confondues), atteignant un taux de concrétisation de près de 85 %.

Ce schéma directeur DD&RSE a été préparé dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'université. Il a été présenté pour information et discussions aux différentes instances : Conseil Environnemental et Social le 1^{er} février 2024 puis le 5 mars, Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante le 27 février, Conseil Scientifique le 7 mars, Comité Social d'Administration le 7 février puis le 26 mars. Il a été adopté par le Conseil d'Administration le 22 avril 2024.

Ce schéma directeur 2024-2027 fera l'objet d'un suivi régulier, sous la responsabilité du vice-président Responsabilité sociale de l'université. Celui-ci animera les travaux du comité de pilotage DD&RSE, rassemblant les différentes vice-présidences concernées, la direction générale des services, la déléguée à la responsabilité environnementale, la référente Égalité et lutte contre les discriminations, les référents LGBT et la cheffe de projet RSU. L'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma directeur sera présenté chaque année devant le Conseil Environnemental et Social, le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante, le Conseil Scientifique, le Comité Social d'Administration et le Conseil d'Administration.

Pr E.M. Mouhoud

Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Synthèse

Axe 1 Stratégie et gouvernance

page 7

Objectif 1.1	Renforcer le positionnement de Dauphine – PSL comme université responsable et engagée	page 8
Objectif 1.2	Développer la concertation permanente avec les parties prenantes de la communauté universitaire	page 9
Objectif 1.3	Formaliser le dialogue avec les parties prenantes externes	page 10
Objectif 1.4	Renforcer la redevabilité de la politique RSU	page 11
Objectif 1.5	Poursuivre l'effort de solidarité internationale	page 12

Axe 2 Enseignement et formation

page 13

Objectif 2.1	Consolider la prise en compte des enjeux de la transition écologique et sociale dans l'ensemble des formations	page 15
Objectif 2.2	Soutenir la production de ressources pédagogiques sur les enjeux de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS)	page 16
Objectif 2.3	Animer et élargir la communauté d'enseignants-chercheurs autour des enjeux pédagogiques associés	page 17
Objectif 2.4	Accompagner et valoriser les initiatives étudiantes en lien avec la transition écologique et sociale	page 18

Axe 3 Recherche

page 19

Objectif 3.1	Recenser et soutenir les travaux et initiatives des unités de recherche en matière de transition écologique et sociale	page 20
Objectif 3.2	Favoriser les collaborations interdisciplinaires dans le domaine de la Transition Écologique pour un Développement Durable (TEDS)	page 21
Objectif 3.3	Développer les interactions sciences et société	page 22
Objectif 3.4	Promouvoir une recherche éthique et responsable	page 23

Axe 4 Responsabilité environnementale

page 24

Objectif 4.1	Assurer une gestion durable du campus	page 26
Objectif 4.2	Amorcer une politique de décarbonation des activités de l'établissement	page 28
Objectif 4.3	Soutenir les actions en faveur de la biodiversité et la préservation du vivant	page 29
Objectif 4.4	Initier la transition vers une université sobre	page 30

Axe 5 Politique sociale et qualité de vie au travail

page 31

Objectif 5.1	Renforcer l'ambition Égalité des chances de l'établissement	page 33
Objectif 5.2	Favoriser une vie sereine et inclusive sur le campus	page 34
Objectif 5.3	Développer la politique handi-accueillante de Dauphine - PSL	page 36
Objectif 5.4	Améliorer l'efficacité des actions en faveur de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie et des conditions de travail	page 37

Axe 1

Stratégie et gouvernance

« La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de l'université autour des enjeux de transition s'est vue confortée depuis 2022 avec la mise en place d'une nouvelle instance, le Conseil Environnemental et Social. »

La RSU bénéficie d'une gouvernance dédiée portée par un vice-président qui anime la politique de l'établissement au sein du Comex de l'université et auprès de l'ensemble des parties prenantes. Il s'appuie sur une équipe composée d'une cheffe de projet et de six référents ou délégués (Responsabilité Environnementale, Égalité et lutte contre les discriminations, LGBT, Intégrité scientifique, Déontologie).

Depuis 2018, un réseau des correspondants RSU, composé d'une trentaine de personnes appartenant à l'ensemble des services et des laboratoires de recherche de l'université, facilite la mise en place concrète de la RSU. Il assure le partage et la diffusion de l'information et contribue à promouvoir les bonnes pratiques et à faire émerger de nouveaux projets ou propositions notamment pour ce qui concerne le fonctionnement de l'université et les questions environnementales.

La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de l'université autour des enjeux de transition s'est vue confortée depuis 2022 avec la mise en place d'une nouvelle instance, le Conseil Environnemental et Social. Ce conseil constitue un espace collégial de débat, de réflexion et de proposition sur les grands enjeux qui engagent la responsabilité de notre université. Il est composé d'une quarantaine de membres : élus représentant des enseignants chercheurs, des personnels administratifs et des étudiants, qui sont également membres des conseils centraux et de département ; représentants du personnel ; représentants des doctorants ; représentants d'associations étudiantes ; personnalités qualifiées extérieures à l'université désignées en raison de leur expertise et de leur volonté de s'impliquer sur ces sujets. Son activité s'est traduite jusqu'à présent par l'adoption de 4 avis actuellement mis en œuvre, l'un sur la sensibilisation et la formation du personnel aux enjeux environnementaux, un deuxième sur la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, un troisième sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de la vie étudiante et associative, et un quatrième sur la politique d'ouverture sociale de notre établissement.

Dans le prolongement des efforts engagés depuis 2016 (voir *supra*), l'Université Paris Dauphine – PSL entend jouer durablement un rôle exemplaire en matière de transition écologique et sociale. Sur le plan de la stratégie et de la gouvernance, cinq objectifs prioritaires sont fixés afin de consolider la trajectoire dans laquelle s'inscrivent ses démarches en matière de responsabilités environnementale et sociale.

Objectif 1.1

Renforcer le positionnement de Dauphine – PSL comme université responsable et engagée

La mise en place du programme Dauphine Durable en 2019 concrétise la volonté de l'université de mettre la transition écologique et sociale au cœur des programmes et des orientations stratégiques de l'établissement. Au service de cette ambition, il couvre toutes les dimensions de la responsabilité environnementale et sociale en se déployant sur les volets formation et recherche tout en s'appliquant au fonctionnement global de l'université.

Les Rendez-vous Dauphine Durable constituent depuis 2022 un temps fort annuel de ce programme avec pour objectif d'apporter un éclairage sur ces thématiques en complément des séminaires de recherche programmés tout au long de l'année explorant la notion de soutenabilité. Différents événements pluridisciplinaires et manifestations – conférences, tables rondes, théâtre, documentaires, rencontres avec les associations étudiantes responsables et solidaires – sont organisés de septembre à novembre et concourent à la formation et à la sensibilisation de l'ensemble de la communauté dauphinoise et du grand public aux questions de transition.

L'Université Paris Dauphine – PSL fait partie des dix universités françaises actuellement labellisées Développement Durable & Respon-

sabilité Sociétale. La labellisation DD&RS a eu lieu en 2020 pour la période 2021-2024. Créé en 2015, ce dispositif de labellisation spécifique à l'enseignement supérieur fournit un cadre de référence pour améliorer nos démarches dans le domaine. Le label DD&RS a permis d'incarner la valeur d'université responsable et la volonté politique forte de notre établissement d'intégrer les enjeux de la transition écologique et sociale au cœur de nos missions fondamentales. Il favorise une montée en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés. L'Université Paris Dauphine – PSL entend s'inscrire durablement dans le cadre de ce label DD&RS.

Enfin, des collaborations avec des médias journalistiques, comme The Conversation et Le Nouvel Obs, permettent de consolider la présence de notre établissement dans le débat public. Ces collaborations doivent être consolidées et élargies, en soutien à des initiatives de dialogue sciences-société. Enfin, l'Université Paris Dauphine – PSL organisera à partir de 2024 un Prix du journalisme environnemental, en collaboration avec l'association des Journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie (JNE) et éditera sa charte de communication responsable.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 1 : Réaffirmer le programme Dauphine Durable comme priorité stratégique	2024 →	Président	RSU*
Action 2 : Maintenir et étoffer les rendez-vous Dauphine Durable	2024 →	VP RSU	RSU, DCOM **
Action 3 : Pérenniser l'engagement dans le label DD&RS	2024	VP RSU	RSU
Action 4 : Consolider notre présence dans le débat public	2024 →	Président	DCOM

* RSU : Responsabilité Sociale de l'Université

** DCOM : Direction de la communication

Objectif 1.2

Développer la concertation permanente avec les parties prenantes de la communauté universitaire

Instauré au début de l'année 2022, le Conseil Environnemental et Social (CES) constitue un espace collégial de débat, de réflexion et de proposition sur les grands enjeux qui engagent la responsabilité de notre université avec 3 objectifs :

- 1) mener une action d'information et de sensibilisation ;
- 2) donner des avis sur la politique de l'université en matière environnementale et de responsabilité sociale ;
- 3) proposer et mettre en œuvre des plans d'action.

Espace de délibération collective sur les enjeux de transition écologique et social, le CES complète, prépare et/ou prolonge les discussions et consultations régulières des conseils centraux, des conseils des composantes (laboratoires de recherche, départements de formation) et du CSA, en fonction des prérogatives de chacun.

Afin de renforcer la participation des étudiantes et étudiants à la transition écologique du campus, une convention citoyenne étudiante sera mise en place. Organisée chaque année, cette convention répondra à un triple objectif : organisationnel d'abord, en favorisant l'engagement des étudiantes et étudiants dans la construction de leur université et dans la formulation de propositions éclairées pour améliorer la vie étudiante et la

vie sur le campus et réduire l'impact environnemental de l'université ; démocratique ensuite, en proposant aux étudiantes et étudiants une expérience de la délibération démocratique équipée par l'expertise et une façon différente de passer à l'action en faveur de la transition écologique ; pédagogique enfin, en renforçant la formation à ces enjeux avec une pédagogie spécifique, très complémentaire avec ce qu'on fait déjà. Une articulation étroite de la convention citoyenne étudiante avec les travaux du Conseil Environnemental et Social permettra de soutenir la dynamique du second tout en renforçant l'efficacité de la première.

Constitué en avril 2018 autour d'une trentaine de personnes appartenant à l'ensemble des services et des laboratoires de recherche de l'université, le Réseau des correspondants RSU facilite la mise en place concrète de la politique RSU en assurant le partage et la diffusion de l'information. Avec des réunions tous les trimestres, ces correspondants contribuent par ailleurs à promouvoir les bonnes pratiques et à faire émerger de nouveaux projets notamment pour ce qui concerne le fonctionnement de l'université et les questions environnementales. Leur rôle et leur contribution à la conception et la mise en œuvre de la politique RSU doivent être rappelés et rendus plus visibles pour tous les membres de la communauté dauphinoise.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 5 : Maintenir la dynamique du Conseil Environnemental et Social	2024 →	Président	RSU
Action 6 : Instituer une convention citoyenne étudiante annuelle	2024-2025	VP RSU	DFVE*, RSU
Action 7 : Améliorer la visibilité et la contribution du Réseau des correspondants RSU	2024 →	VP RSU	RSU

* DFVE : Direction de la Formation et de la Vie Étudiante

Objectif 1.3

Formaliser le dialogue avec les parties prenantes externes

À travers ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale, l'Université Paris Dauphine – PSL entend contribuer aux transformations économiques et sociales associées à la transition vers un monde soutenable sur les plans écologique, économique, social et démocratique. Afin d'enrichir ses liens avec la société qui l'entoure, il convient de réaliser un suivi régulier du contexte institutionnel, économique et social, de ses enjeux, de ses risques et de ses opportunités, ainsi que des attentes des parties prenantes externes en matière de transition écologique et de développement soutenable.

L'élaboration d'une cartographie des parties prenantes externes permettra d'identifier l'ensemble des organisations pertinentes (administrations, associations, collectivités territoriales, entreprises, etc.) avec lesquelles un dialogue régulier sur les enjeux de transition écologique et de développement soutenable est souhaitable. Elle constituera une première étape de formalisation permettant d'être attentif à la diversité des points de vue.

Parmi ces parties prenantes externes, les anciennes étudiantes et anciens étudiants forment un groupe particulièrement attentif

à, voire impliqué dans, l'évolution de l'Université Paris Dauphine – PSL. Créée en 1972, l'association Dauphine Alumni rassemble un large réseau d'adhérents en France et dans le monde. Parmi ses objectifs, elle entend « contribuer au sein de la "Cité", à la réflexion sur les enjeux économiques, sociaux et culturels et participer à la vie collective » (article 3 de ses statuts). Elle représente donc un acteur incontournable du dialogue de l'université avec ses parties prenantes externes. La création en son sein d'un « Club Transitions écologique et sociale » en 2023 signale la volonté de l'association d'être partenaire de notre établissement sur ces enjeux. Il convient de soutenir le développement de cette communauté d'alumni et d'encourager plus généralement la mobilisation des anciennes étudiantes et anciens étudiants au service de la transition écologique et sociale.

Plus généralement, l'engagement de notre université en matière de responsabilité sociale et environnementale nécessite d'intensifier les échanges avec les acteurs territoriaux, publics et privés autour des enjeux de transition écologique et sociale

	Planification	Portage	Pilotage
Action 8 : Établir une cartographie des parties prenantes externes	2025	VP RSU	RSU, DRE*
Action 9 : Encourager la mobilisation des alumni	2024 →	VP RSU	Dauphine Alumni
Action 10 : Intensifier les échanges avec les acteurs territoriaux, publics et privés	2024 →	Président	Service présidence

* DRE : Direction des Relations Entreprises

Objectif 1.4

Renforcer la redevabilité de la politique RSU

Notre capacité à rendre compte de l'ensemble des programmes et actions entrant dans le périmètre de la RSU doit être renforcée, systématisée et facilitée afin de mesurer leur état d'avancement, leur assurer une plus grande visibilité et guider les améliorations en continu. De nombreux plans d'action ont été élaborés dans l'établissement sur différentes thématiques notamment sobriété énergétique, handicap, égalité professionnelle, QVT ou LGBT+ (voir *infra*). Il convient de veiller à la bonne réalisation de leur suivi annuel et de présenter un plan d'action consolidé pour disposer d'une vision d'ensemble.

Des programmes ou des structures sont par ailleurs déployés, tels que les DU Passerelle, le programme Égalité des chances ou la cellule de veille (voir *infra*). Il convient de s'assurer qu'ils donnent bien lieu à des rapports d'activité ou bilans annuels.

Enfin les avis adoptés en Conseil Environnemental et Social doivent également faire l'objet d'un bilan annuel pour attester de leur prise en compte et des initiatives et décisions qu'ils ont pu susciter.

Ces rapports et bilans sont portés à la connaissance des différentes instances de l'établissement (conseils centraux, CSA) et/ou font l'objet d'une information-communication selon diverses modalités : Hebdo, ENT, site web.

Ces rapports et bilans sont discutés en interne, devant les conseils centraux, les instances de représentation du personnel et les conseils des composantes de l'université, en fonction des prérogatives de chacun. Les échanges qu'ils suscitent peuvent conduire à réviser, amender, modifier les programmes.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 11 : Systématiser la production de bilans et rapports d'activité	2024 →	DGS*	Direction pilote de l'action/du plan
Action 12 : Améliorer la visibilité de ces productions	2024 →	DGS	DCOM
Action 13 : Mettre à la discussion les réalisations	2024 →	VP RSU	RSU

* DGS : Direction Générale des Services

Objectif 1.5

Poursuivre l'effort de solidarité internationale

L'Université Paris Dauphine – PSL entend prendre part à l'effort de solidarité internationale et assurer sa mission de service public en promouvant les valeurs républicaines d'accueil, d'intégration et de diffusion des savoirs. Elle s'engage au travers de deux programmes en faveur des personnes en exil et la pérennisation d'une procédure « exil » pour l'accueil d'étudiantes et étudiants réfugiés dans les formations LMD de l'établissement.

Une procédure a été rapidement mise en place en mars 2022 pour accueillir les étudiantes et étudiants affectés par le conflit en Ukraine. Ce sont 37 étudiantes et étudiants au total, de nationalité ukrainienne, russe ou biélorusse, qui ont intégré soit les formations LMD (17) soit un diplôme d'université Passerelle (voir *infra*). Tirant les leçons de cette première expérience, il convient de pérenniser une procédure d'accueil des étudiantes et étudiants en exil, afin de pouvoir faire face à d'autres situations d'urgence liées à des conflits ou des catastrophes naturelles. L'objectif est de faciliter l'accès des étudiantes et étudiants en exil aux formations proposées en licence, master et doctorat, avec une procédure dédiée, et d'accroître leur

réussite avec la mise en place d'un accompagnement tout au long de leur scolarité à Dauphine – PSL. Cette procédure Exil doit être mise en place au printemps 2024.

Le diplôme d'université Passerelle a pour objectif de permettre à des personnes en exil non francophones de commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures en France. La formation articule un enseignement intensif du français, des cours de méthodologie du travail universitaire et un accompagnement dans l'orientation. Deux parcours ont été ouverts à Dauphine – PSL, l'un pour un niveau débutant, l'autre pour un niveau avancé, pour un total d'une quarantaine d'étudiantes et étudiants chaque année. Ces deux DU Passerelle seront reconduits à l'avenir.

Depuis 2018, l'Université Paris Dauphine – PSL participe au programme Pause qui a pour mission de favoriser l'accueil des scientifiques en situation d'urgence sur des périodes suffisamment longues pour permettre leur intégration et assurer la continuité de leurs travaux. L'université accueille 1 à 2 chercheurs ou chercheuses par an.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 14 : Instituer une procédure d'accueil pérenne des étudiantes et étudiants en exil	2024	VP FVE	DGS, DFVE
Action 15 : Maintenir les parcours de formation DU Passerelle	2024 →	VP RSU	RSU, DFVE
Action 16 : Poursuivre l'accueil de chercheurs en exil	2024 →	VP RSU	RSU, DSR

* DSR : Direction du Soutien à la Recherche

Axe 2

Enseignement et formation

« L'Université Paris Dauphine – PSL a été le premier établissement d'enseignement supérieur à dispenser, dès 2020, un cours interdisciplinaire obligatoire sur la thématique de la transition écologique pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de 1^{re} année de licence. »

L'Université Paris Dauphine – PSL s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement d'une offre de formation sur les enjeux de transition écologique et sociale qui s'adresse à des publics aux attentes et besoins diversifiés. Le projet pédagogique de l'Université Paris Dauphine – PSL repose sur la qualité scientifique, l'insertion professionnelle, mais aussi sur l'ambition de former des étudiantes et étudiants curieux, ouverts, dotés d'un esprit critique, développant des capacités d'analyse, de communication et de délibération, et susceptibles de promouvoir une citoyenneté active et responsable.

L'Université Paris Dauphine – PSL propose depuis de nombreuses années un ensemble de parcours de masters spécialisés dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociale. En formation continue, le Master Développement Durable & Organisations est un master pionnier en France. Créé il y a plus de 20 ans, il propose une approche ouverte et globale du développement durable. Il en intègre tous les aspects, environnementaux, sociaux, économiques, culturels et de gouvernance, et mobilise une approche pluridisciplinaire – gestion, économie, droit, sociologie, science politique, philosophie. S'y ajoute aujourd'hui une dizaine de parcours de masters en formation initiale, répartis dans différentes mentions de master (Affaires internationales et développement ; Comptabilité, Audit, Reporting financier ; Droit ; Économie et Finance ; Finance ; Management et Organisations ; Politiques Publiques).

L'Université Paris Dauphine – PSL a été le premier établissement d'enseignement supérieur à dispenser, dès 2020, un cours interdisciplinaire obligatoire sur la thématique de la transition écologique pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de 1^{re} année de licence. Cet enseignement « Enjeux écologiques du XXI^e siècle » s'ouvre par une leçon inaugurale avec d'éminentes expertes et experts invités chaque année et accessible sur le site internet de Dauphine – PSL. Après quatre années d'expérience, la forme et le contenu de cet enseignement font l'objet d'un réajustement. Celui-ci passe notamment par un plus grand nombre d'heures de cours et de crédits associés, un renforcement des enseignements en présentiel et un prolongement du cours en L2.

Outre cet enseignement obligatoire, l'Université Paris Dauphine – PSL propose également aux étudiantes et étudiants de master, quelle que soit leur spécialisation disciplinaire et professionnelle, un Certificat « Transition Écologique et Responsabilité Sociale » visant à les sensibiliser et les former à ces enjeux. Il s'agit d'une formation de 54 heures dispensée sous la forme de 3 modules de 18 heures incluant la réalisation d'un projet sur un sujet relevant de la spécialité de master des étudiantes et étudiants. Autre ressource pédagogique transversale, le SPOC « Dauphine Durable » permet aux étudiantes et étudiants de Dauphine – PSL d'acquérir un socle commun de connaissances en matière d'éthique, responsabilité sociale et développement durable. Il aborde les fondamentaux de la RSE,

« En matière de transition écologique et sociale, l'offre de formation continue va aujourd'hui d'une formation diplômante dédiée, de niveau master, à des certificats spécialisés de plus courte durée, organisés de manière à permettre aux participantes et participants la continuité d'une activité professionnelle à temps complet et la poursuite de leurs engagements professionnels. »

le contrôle, les ressources humaines, la finance, le marketing, la stratégie, le climat et la transition écologique. Il est proposé dans une dizaine de masters comme cours optionnel ou obligatoire et bénéficie chaque année à quelques 250 étudiants. Plusieurs masters proposent également à leurs étudiantes et étudiants de suivre le SPOC « Managing the SDGs » mis en place par 6 établissements de l'alliance « Social Impact and Global Management » (SIGMA). Il délivre une expérience d'apprentissage originale à des étudiantes et étudiants venant de Copenhague, Paris, Vienne ou Singapour. Encadrée par des sessions de classe virtuelle, la formation se compose de six modules en ligne avec QCM d'évaluation et d'une étude de cas réel à traiter en équipe d'étudiantes et étudiants inter-établissements. Cette étude est supervisée à distance, avec production d'une vidéo de synthèse à la clé.

Au-delà et en complément de ces enseignements transversaux, les enjeux de la transition écologique et sociale se diffusent aujourd'hui dans toute l'offre de formation, avec plus de 250 cours dédiés, dont les trois-quarts en master.

En matière de transition écologique et sociale, l'offre de formation continue va aujourd'hui d'une formation diplômante dédiée, de niveau master (voir *supra*), à des certificats spécialisés de plus courte durée, organisés de manière à permettre aux participantes et participants la continuité d'une activité professionnelle à temps complet et la poursuite de leurs engagements professionnels. En partenariat avec un éco-organisme, l'Université Paris Dauphine – PSL s'est associée à Mines Paris - PSL pour concevoir et déployer un Certificat Économie circulaire, qui vise à développer la compréhension des fondamentaux de l'économie circulaire ainsi que les freins et les leviers inhérents à sa mise en œuvre. L'Université Paris Dauphine – PSL propose également un Certificat Information extra-financière : reporting, audit & notation, spécialisé dans le champ du conseil et de l'audit RSE. Elle propose également une formation Climat et gouvernance à destination des administrateurs et administratrices pour les aider à mieux porter les enjeux climatiques au sein des instances de gouvernance. Au printemps 2024, un nouveau certificat sera proposé portant sur le financement de projet d'infrastructures et la transition énergétique.

Le rapport « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » (« rapport Jouzel », février 2022) affirme que préparer tous les citoyens à la transition écologique relève des missions de l'Enseignement supérieur, l'objectif étant de « faire en sorte que tout un chacun, quel que soit son âge, sa catégorie socio-professionnelle, son genre et ses croyances, puisse s'imaginer et se réaliser en tant qu'acteur du changement par l'apprentissage des méthodes d'analyse de la complexité, des incertitudes et des temporalités, de gestion des controverses et de production de consensus, dans des conditions les plus proches possibles du réel » (p. 12). Cela suppose une évolution profonde de toutes les formations de l'Enseignement supérieur, et implique une stratégie de formation des personnels universitaires à la transition écologique, à l'échelle nationale et à celle des établissements.

L'Université Paris Dauphine – PSL entend intensifier ses actions dans cette direction.

Objectif 2.1

Consolider la prise en compte des enjeux de la transition écologique et sociale dans l'ensemble des formations

À l'automne 2022, une première cartographie des enseignements traitant des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU a été réalisée, en se fondant sur la description des cours telle qu'elle est renseignée sur le site Internet de Dauphine – PSL. Outil de diagnostic, elle a servi de support pour ouvrir une discussion avec les responsables de formation, ainsi qu'avec les enseignantes et enseignants intéressés. Cette discussion a porté sur les différentes façons dont ces enjeux sont intégrés dans les formations (enseignements spécialisés, séances de cours dédiées, projets tutorés, etc.). Elle a permis de nourrir une réflexion sur les voies d'amélioration. Au printemps 2023, ces échanges ont pris la forme d'« Ateliers universitaires Dauphine Durable » (voir *infra*, Objectif 2.3), débouchant sur des propositions présentées et mises en œuvre durant l'année 2023-2024. L'actualisation de cette cartographie, à partir des nouvelles maquettes de diplôme finalisées au printemps 2024, permettra de prolonger ces échanges. L'établissement s'engage à améliorer régulièrement la forme et le contenu des enseigne-

ments transversaux (enseignement obligatoire de licence, certificat « Transition écologique et responsabilité sociale », Spoc « Managing the SDGs » ; voir *supra*) et, si le besoin s'en fait ressentir, d'élargir l'offre d'enseignements de ce type.

La transition écologique et sociale affectant l'ensemble des secteurs économiques et des métiers, toutes les formations proposées par l'Université Paris Dauphine – PSL sont susceptibles, à court ou moyen terme, d'évoluer de façon plus ou moins profonde pour mieux préparer les étudiantes et étudiants à la vie professionnelle. Il est de la responsabilité de la gouvernance de l'université de soutenir les transformations qui seront initiées par les responsables de formation et, au besoin, de les accompagner de diverses manières (expertise, formation, etc.).

Les besoins et demandes en matière de formation continue allant croissant dans le domaine de la transition écologique et sociale, l'Université Paris Dauphine – PSL entend poursuivre le développement de son offre de formation associée.

15

	Planification	Portage	Pilotage
Action 1 : Actualiser la cartographie des enseignements	2024	VP FVE, VP RSU	RSU
Action 2 : Améliorer en continu les enseignements transversaux	2024 →	VP FVE, VP RSU	RSU
Action 3 : Soutenir et accompagner les responsables de formation dans l'évolution de leurs enseignements	2024 →	VP FVE, VP RSU	CIP*, École interne
Action 4 : Développer l'offre de formation continue	2024 →	VP FVE, VP RSU	DEP**

* CIP : Centre d'Innovation Pédagogique

** DEP : Département d'Éducation Permanente

Objectif 2.2

Soutenir la production de ressources pédagogiques sur les enjeux de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS)

Le rapport Jouzel précédemment cité met l'accent sur le manque de ressources pédagogiques et scientifiques qualifiées et/ou certifiées et facilement accessibles pour les équipes pédagogiques, qu'il considère comme un frein à la transformation des formations. L'Université Paris Dauphine - PSL s'est emparée de cette question avec le soutien du Centre d'innovation pédagogique de PSL en développant des initiatives pédagogiques variées.

Le SPOC « Dauphine Durable » représente une ressource pédagogique majeure sur les enjeux de transition écologique et de responsabilité sociale. Il s'agit d'actualiser et d'enrichir les modules existants et d'assurer un déploiement dans de nouveaux parcours.

L'insertion dans les enseignements d'études de cas ou d'exercices sur les sujets de transition est une autre modalité permettant d'inclure les enjeux de transition dans les enseignements disciplinaires, y compris les plus fondamentaux. Cette démarche a été initiée par les mathématiciens dans le cadre d'un groupe de travail et

pourrait se poursuivre et se prolonger dans d'autres disciplines.

L'Université Paris Dauphine - PSL est membre fondateur de l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable depuis 2020. L'UVED produit et diffuse des ressources pédagogiques et des outils de formation numériques validés scientifiquement dans tous les champs et pour toutes les approches du développement durable. Elle apporte ainsi un complément pédagogique de qualité aux enseignements et met librement à disposition des compléments de cours directement utilisables. Elle produit et coordonne enfin des MOOC pluri-établissements, pluri-acteurs, pluridisciplinaires et pluri-partenaires sur les grands enjeux du développement durable. Il convient de recenser l'ensemble de ces productions et de les mettre à disposition des enseignantes et enseignants dauphinois.

16

	Planification	Portage	Pilotage
Action 5 : Conforter la présence du SPOC Dauphine Durable dans l'offre de formation	2024 →	VP FVE, VP RSU	DGS, CIP
Action 6 : Accompagner la création de nouveaux supports (études de cas, exercices...)	2024 →	VP FVE, VP RSU	RSU
Action 7 : Contribuer à la production et à la diffusion des ressources de l'UVED	2024 →	VP RSU	RSU

Objectif 2.3

Animer et élargir la communauté d'enseignants-chercheurs autour des enjeux pédagogiques associés

Les Ateliers universitaires Dauphine Durable initiés au printemps 2023 résultent d'une dynamique collective impulsée au sein de l'Université Paris Dauphine – PSL. Ils poursuivent l'objectif de renforcer nos capacités collectives à faire évoluer l'offre de formation et à répondre aux demandes croissantes dans le domaine, notamment en formation continue. Il s'agit d'aller au-delà de la sensibilisation du personnel enseignant aux enjeux de la transition écologique et sociale, pour engager une véritable transformation de nos formations et de nos enseignements. Ces Ateliers universitaires sont également l'occasion d'étoffer le cercle des collègues déjà très engagés dans ces activités d'enseignement, d'élargir à d'autres collègues non-spécialistes et d'enclencher une dynamique collective qui permette de faire évoluer plus globalement l'offre de formation. Les Ateliers universitaires s'adressent à l'ensemble des enseignantes et enseignants qui souhaitent participer à cette ambition transformatrice. Il s'agit aussi d'adresser le produit

de ces Ateliers universitaires à l'ensemble de la communauté dauphinoise, ses 519 enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et ses 321 doctorantes et doctorants. Dans l'objectif d'accompagner et de valoriser la montée en compétences des équipes pédagogiques, ces Ateliers universitaires doivent se poursuivre dans les années à venir et diversifier leurs formes. Outre la nécessaire prolongation de la délibération collective, ces ateliers prendront la forme d'ateliers pédagogiques au cours desquels des enseignantes et enseignants témoigneront de leur expérience de transformation d'enseignements disciplinaires pour intégrer les enjeux de transition écologique et sociale. Animées par le Centre d'innovation pédagogique de PSL, ces « pauses pédagogiques » permettront des échanges entre enseignantes et enseignants des différents établissements composant l'Université PSL. Elles devraient aider à susciter des collaborations pédagogiques inter-établissements au sein de PSL sur ces enjeux.

17

	Planification	Portage	Pilotage
Action 8 : Prolonger les travaux des Ateliers Universitaires Dauphine Durable	2024 →	VP RSU	RSU
Action 9 : Proposer de nouvelles modalités d'échanges pédagogiques	2024 →	VP FVE, VP RSU	CIP

Objectif 2.4

Accompagner et valoriser les initiatives étudiantes en lien avec la transition écologique et sociale

Les associations étudiantes, généralistes ou de filière, organisent de nombreux événements et conférences sur les enjeux de la transition. Il s'agit d'inciter au développement de projets sur ces thématiques et de soutenir ces événements, notamment en favorisant leur diffusion au sein de l'université.

Les étudiantes et étudiants sont engagés dans des projets collectifs dans le cadre de leur master. Les enseignantes et enseignants sont encouragés à proposer et à inciter les étudiants à retenir des projets en lien avec les sujets de la transition. Afin de valoriser et de garder une trace de ces travaux collectifs, une indexation et une valorisation pourraient être faites par la bibliothèque universitaire. Certains travaux plus en lien avec les sujets du Conseil Environnemental et Social pourront faire l'objet d'une présentation suivie d'une discussion devant cette instance. Enfin, une newsletter quotidienne orientée climat et intitulée « Chaud devant ! » produite par les étudiantes et étudiants du M1 de l'Institut Pratique du Journalisme (IPJ Dauphine - PSL) sera diffusée sur abonnement à l'ensemble de la communauté dauphinoise au cours du premier semestre 2024.

La House of Entrepreneurship (HoE) incarne l'engagement de l'université en faveur de l'en-

trepreneuriat avec pour objectifs de développer, coordonner, soutenir et valoriser l'ensemble des initiatives et acteurs concernés à l'université : les formations, les activités de l'incubateur, les événements et actions de sensibilisation, les projets de recherche et de transfert de technologie dans les laboratoires. Elle valorise notamment l'entrepreneuriat à impact, domaine dans lequel des collaborations pourraient être engagées notamment avec les partenaires externes de la HoE, les club alumni impliqués ou encore les start-up à impact incubées. De même, dans les parcours de formation impliqués, de nombreuses missions sont menées par les étudiantes et étudiants dans des entreprises à impact et/ou sur des sujets intéressants Dauphine - PSL, la restauration par exemple. Ces collaborations pourraient être valorisées et d'autres sujets soumis aux étudiantes et étudiants. Enfin, l'incubateur est signataire de la charte SISTA visant à promouvoir mixité, diversité et inclusion et bénéficie du label « Fonds Parisien pour l'Innovation » décerné par la BPI pour récompenser les incubateurs accompagnant les entreprises dans le secteur de l'impact et de la diversité. L'objectif pour 2024 est de porter à 40 % la part de femmes accompagnées par l'incubateur.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 10 : Soutenir les projets et événements des associations étudiantes	2024 →	VP FVE, VP RSU	DFVE, RSU
Action 11 : Inciter et valoriser la production de travaux ou publications sur les enjeux de transition	2024 →	VP RSU	RSU, SCD*
Action 12 : Développer les collaborations sur les questions d'entrepreneuriat à impact	2024 →	VP RSU	HoE**, incubateur

* SCD : Service Commun de la Documentation

** HoE : House of Entrepreneurship

Axe 3

Recherche

« Le programme Dauphine Durable doit favoriser le développement de recherches pluridisciplinaires et transversales sur ces thématiques en associant les différents laboratoires. »

Soucieuse d'aborder les défis sociétaux majeurs du XXI^e siècle, la recherche dauphinoise est très présente sur les questions d'environnement, de développement soutenable et de RSE. Le programme pluridisciplinaire et transversal **Dauphine Durable**, mis en place par l'Université Paris Dauphine - PSL dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale, a pour ambition de développer des initiatives structurantes au sein de la communauté universitaire concernant les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les défis écologiques que constituent le dérèglement climatique et la perte de biodiversité.

Le programme Dauphine Durable doit favoriser le développement de recherches pluridisciplinaires et transversales sur ces thématiques en associant les différents laboratoires. Il s'agit aussi pour l'Université Paris Dauphine - PSL d'affirmer sa position d'université responsable et de soutenir le développement de projets internationaux sur ces thèmes.

La politique de l'établissement liée à la promotion d'une recherche responsable et au service de la transition écologique est portée par la vice-présidence en charge de la recherche en lien avec la vice-présidence en charge de la responsabilité sociale de l'université.

Objectif 3.1

Recenser et soutenir les travaux et initiatives des unités de recherche en matière de transition écologique et sociale

L'Université Paris Dauphine – PSL a pour objectif d'accompagner et de soutenir les pratiques de recherche permettant de répondre aux enjeux de la transition écologique et ayant un faible impact sur l'environnement, notamment sur le climat.

Cela passe par l'élaboration d'une cartographie des publications et des projets de recherche qui répondent aux enjeux de transition écologique et sociale. À l'instar de ce qui a été fait pour la cartographie des enseignements (voir *supra*), ce recensement pourrait se structurer autour des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Il est également nécessaire d'accompagner les laboratoires de recherche dans leur enga-

gement en faveur d'une réduction de l'empreinte carbone de la recherche. Pour cela, l'Université Paris Dauphine – PSL s'engage à soutenir les initiatives portées par les unités de recherche dans cet objectif (comités, recherches, démarches d'amélioration...) et à les faire connaître au sein de la communauté dauphinoise dans un objectif de partage des bonnes pratiques. Elle s'engage également à mettre à la disposition des structures les outils favorisant l'évaluation et la réduction des impacts de leurs activités sur l'environnement (voir *infra*, objectif 4.2).

20

	Planification	Portage	Pilotage
Action 1 : Élaborer une cartographie des publications et des projets de recherche	2024-2025	VP Recherche, VP RSU	DSR, RSU, SCD
Action 2 : Accompagner et suivre les initiatives des laboratoires	2024 →	VP Recherche, VP RSU	DSR

Objectif 3.2

Favoriser les collaborations interdisciplinaires dans le domaine de la Transition Écologique pour un Développement Sostenable (TEDS)

Le développement des échanges interdisciplinaires sur ces enjeux au sein de l'Université Paris Dauphine – PSL représente une action prioritaire. Afin d'initier et de soutenir le développement d'un dialogue interdisciplinaire et inter-laboratoires sur ces enjeux au sein de l'université, un séminaire de recherche sur les « Soutenabilités » est organisé depuis septembre 2022. En appréhendant cette notion au pluriel, ce séminaire entend interroger les modes d'organisation et de décision au regard de leurs soutenabilités tant écologique qu'économique, financière et sociale, mais aussi démocratique. Chaque séance est organisée autour d'une thématique ou d'un objet de recherche : deux communications, issues de deux disciplines différentes, sont présentées et mises en discussion. Il convient de prolonger et pérenniser ce séminaire.

Une deuxième action prioritaire vise à renforcer les collaborations entre sciences humaines et sociales et sciences de la vie et de la terre sur les enjeux de transition écologique et sociale. Institution de référence dans les sciences des organisations et de la décision, l'Université Paris Dauphine – PSL peut développer des collaborations de recherche avec les biosciences et les géosciences développées dans d'autres établissements. L'Université PSL, dont elle est l'une des composantes, offre à cet égard un environnement favorable à de telles collaborations. Il s'agit, pour l'Université Paris Dauphine – PSL, d'inciter et de soutenir le développement de programmes de recherche interdisciplinaires et inter-établissements sur ces enjeux.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 3 : Poursuivre le séminaire de recherche pluridisciplinaire Soutenabilités	2024 →	VP RSU	RSU
Action 4 : Inciter aux échanges interdisciplinaires au sein de PSL	2024 →	VP Recherche	DSR

Objectif 3.3

Développer les interactions sciences et société

L'une des missions du service public de l'enseignement supérieur est de diffuser et de valoriser les résultats de la recherche au service de la société. L'Université Paris Dauphine – PSL y contribue activement selon trois modalités.

D'abord, l'université promeut depuis 2009 l'ouverture des publications scientifiques issues de ses centres de recherche, via notamment l'ouverture d'un portail sur l'archive ouverte nationale HAL. Une référente Science ouverte a été nommée en 2021 avec pour mission la mise en place d'une cellule de réflexion sur les apports de la science ouverte à l'université et l'établissement d'une feuille de route aujourd'hui en cours de réalisation. Une newsletter Recherche, un programme de formations à destination des personnels de recherche et un modèle de plan de gestion des données relèvent de cette démarche.

Ensuite, l'Université Paris Dauphine – PSL s'est dotée en septembre 2023 d'un dispositif de valorisation des recherches dauphinoises à destination d'un large public. Ce nouveau média scientifique en ligne, Dauphine Éclairages, décrypte les grands sujets contemporains et contribue au débat public en s'appuyant sur les travaux de recherche conduits dans les

laboratoires de recherche de l'Université Paris Dauphine – PSL. Cette plateforme de partage et de diffusion des connaissances académiques auprès du grand public propose des articles de fond, des dossiers thématiques, des podcasts et des vidéos afin de mieux comprendre le monde et éclairer l'avenir. Les publications concernant la transition écologique et sociale y trouvent une place privilégiée. Elles sont rassemblées dans l'un des six grands **thèmes** qui orientent l'exploration du site dédié. En outre, les séances du séminaire Soutenabilités (voir *supra*, Objectif 3.2) font l'objet d'une valorisation sur le portail des savoirs, dans le cadre d'une **collection** spécifique éponyme.

Enfin, portées ou hébergées par l'université, plusieurs chaires de recherche se rapportent à des thématiques en lien avec l'éthique, la responsabilité sociale et le développement durable : Comptabilité écologique ; Économie du climat ; Femmes et science ; Finance et développement durable ; etc. Elles concourent ainsi à soutenir les productions scientifiques et à accroître la visibilité de notre université. S'y ajoutent des initiatives de recherche, dont l'IdR « Sobriété matérielle et justice sociale » lancée en novembre 2023.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 5 : Diffuser largement les connaissances issues de la recherche, via les initiatives de Science ouverte	2024 →	VP Recherche	SCD et DSR
Action 6 : Soutenir la production et la publication de contenus sur le portail des savoirs Dauphine Éclairages	2024 →	VP Recherche	DCOM
Action 7 : Promouvoir et accompagner les chaires et initiatives de recherche sur ces enjeux	2024 →	VP Recherche	Fondation Dauphine

Objectif 3.4

Promouvoir une recherche éthique et responsable

L'université s'est dotée d'un Comité Éthique de la recherche et d'un référent Intégrité scientifique en 2018, ainsi que d'un référent Déontologie en 2023. Le CER qui bénéficiait d'une reconnaissance française depuis sa création, est également enregistré depuis 2023 en tant qu'Institutional Review Board (IRB) aux États-Unis, ce qui lui permet de délivrer des certificats de conformité souvent exigés par les meilleures revues internationales. Un guichet unique a été mis en place en juillet 2023 afin de faciliter les échanges entre les différentes instances dauphinoises devant instruire les dossiers de demande de certificat. L'étude des dossiers intervient avant le début du projet,

ce qui permet au CER d'imposer des modifications si des règles éthiques sont violées.

Une formation doctorale à l'intégrité scientifique a été mise en place, plus particulièrement ciblée à l'attention des étudiantes et étudiants en 1^{re} année de doctorat. L'école interne de formation PSL propose également des formations dédiées à l'éthique de la recherche.

Il s'agit de contribuer à améliorer les propositions de formation sur l'éthique de la recherche et la diffusion de l'information des doctorantes, doctorants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 8 : Suivre et accompagner l'activité des référents Intégrité scientifique et Déontologie, et du Comité éthique de la recherche	2024 →	VP Recherche	DSR
Action 9 : Améliorer l'offre de formation à destination des doctorants et enseignants-chercheurs en matière d'éthique et de responsabilité de la recherche	2024 →	VP Recherche	École doctorale, École interne

Axe 4

Responsabilité environnementale

« À chaque fois, le diagnostic est suivi d'une série de mesures qui sont discutées avec la communauté dauphinoise, notamment au sein du Conseil Environnemental et Social -ou du réseau des correspondants RSU. »

La responsabilité environnementale du campus repose sur des actions visant à réduire la consommation de ressources – matières et énergies – et à limiter la production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie de réduction de l'impact environnemental et de décarbonation des activités s'adosse à plusieurs diagnostics qui ont été établis progressivement au cours des six dernières années : diagnostics déchets, bilans d'émissions de gaz à effet de serre (GES), marché traiteurs, diagnostics de performance énergétique... À chaque fois, le diagnostic est suivi d'une série de mesures qui sont discutées avec la communauté dauphinoise, notamment au sein du Conseil Environnemental et Social (CES) ou du réseau des correspondants RSU. Une série de dispositifs, de mesures, de collaborations ou encore de chartes a été progressivement mise en œuvre dans l'ensemble des domaines ayant trait à l'environnement : tri sélectif des déchets, gestion des fluides, mobilités domicile-travail, offre alimentaire, missions, protection de la biodiversité... Par exemple, les deux bilans d'émissions de GES réalisés pour les années 2018 et 2021 ont été discutés durant l'année 2022. C'est sur cette base qu'un avis du CES a été adopté en septembre 2022 concernant la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La délibération collective a permis de dégager un consensus sur le premier poste sur lequel travailler : les déplacements des étudiantes et étudiants (voyages de masters, échanges étudiants de longue durée) et les missions des personnels, qui représentent plus de la moitié des émissions pour l'année 2018. Les achats de produits et services représentaient, quant à eux, 31 % des émissions en 2018. Des actions ont été engagées par la gouvernance de l'université et des réflexions sont initiées au sein des laboratoires de recherche, avec la mise en place d'outils. Les départements de formation se sont également emparés de ce sujet et les discussions au sein des différents conseils ont abouti à la modification des chartes régissant les voyages d'études.

Enfin, l'Université Paris Dauphine – PSL se fixe un objectif d'au moins 3 % de réduction annuelle de son empreinte carbone, afin de contribuer à la tenue des objectifs globaux de notre pays et en tenant compte des recommandations du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans son Plan climat-biodiversité et transition écologique de novembre 2022. En 2022, l'Université Paris Dauphine – PSL s'est dotée d'un Plan de sobriété et d'efficacité énergétiques, afin de prolonger et de renforcer les efforts déjà importants en matière énergétique. Des actions de sobriété énergétique y sont planifiées conformément à la stratégie nationale et aux objectifs de réduction des consommations de - 10 % d'ici 2024 et de - 40 % d'ici 2030. Elles portent en priorité sur le chauffage, l'usage des appareils électriques et informatiques, ainsi que nos usages numériques. Une attention particulière est également portée à l'information

et à la sensibilisation de notre communauté aux dispositifs existants et aux écogestes.

Au-delà de ces nécessaires efforts de sobriété, la réduction de nos consommations énergétiques repose largement, à moyen terme, sur l'opération Nouveau Campus et ses conséquences en matière d'efficacité thermique. Le projet comprend une extension de 5 700 m² dont un nouveau bâtiment sur pilotis de 4 000 m² et la rénovation des 60 000 m² existants jusqu'en 2027. Le futur campus prend en compte des éléments tels que la gestion des salles de cours avec la régulation du chauffage et l'électricité, les utilisations possibles des toits du bâtiment, l'installation d'arceaux pour 112 emplacements de vélo, la réservation d'emplacements de parking pour les véhicules électriques ou les vélos, ou encore l'installation de bornes électriques. La rénovation énergétique des bâtiments historiques conduira à une meilleure isolation qui devrait permettre de baisser d'un tiers leur consommation énergétique pour le chauffage. Par ailleurs, à compter de 2023, le raccordement progressif au chauffage urbain (CPCU), largement produit via des énergies renouvelables et de récupération, est un autre levier fort de moindre dépendance aux énergies fossiles.

Récemment, plusieurs nouveaux chantiers ont été lancés, en lien avec les priorités identifiées au sein du Conseil Environnemental et Social, comme celui de la sobriété numérique ou les opérations de réemploi.

« Par ailleurs, à compter de 2023, le raccordement progressif au chauffage urbain (CPCU), largement produit via des énergies renouvelables et de récupération, est un autre levier fort de moindre dépendance aux énergies fossiles. »

Objectif 4.1

Assurer une gestion durable du campus

La responsabilité environnementale se traduit par une gestion progressivement plus durable des sites de l'Université Paris Dauphine – PSL. Elle s'exerce actuellement dans un contexte de transformation du site principal avec un vaste chantier de rénovation et de construction d'un nouveau bâtiment.

Depuis plusieurs années, l'établissement s'est mis en conformité avec les obligations qui le visent en matière de collecte sélective des déchets. À la demande des personnels, certains dispositifs, non obligatoires, ont été également progressivement déployés, notamment la prise en charge des capsules individuelles de café en aluminium, des mégots ou encore du marc de café. Le suivi des matières collectées est assuré.

Plusieurs actions ont été organisées afin de permettre le réemploi de matériels informatiques et de mobiliers. Ces actions sont très chronophages et l'université cherche à trouver des partenaires, notamment associatifs, qui pourraient prendre en charge une partie des tâches à réaliser pour les dons d'une part, et à réduire le taux de remplacement des équipements d'autre part. Une réflexion est par ailleurs en cours sur la mise en place d'un dispositif pour le réemploi de certains matériels numériques, conformément au décret n° 2023-266 du 12 avril 2023 fixant les objectifs et modalités de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par l'État et les collectivités territoriales.

Des efforts importants de communication sur l'existence et l'utilisation de ces dispositifs ont déjà été réalisés mais doivent être poursuivis. Pour les prochaines années, l'établissement aura pour objectif d'initier une politique de réduction des déchets et de poursuivre ses efforts pour sensibiliser, partager et inciter à adopter les bonnes pratiques. Le réseau des correspondants RSU doit continuer à être mobilisé sur ce registre et améliorer ses modalités d'action pour plus d'efficacité.

L'Université Paris Dauphine – PSL a également réalisé des progrès notables en matière de fluides (eau, électricité, chauffage). Depuis 2017, des investissements privilégiant la qualité, des opérations de renouvellement et de maintenance et des travaux d'optimi-

sation des équipements existants ont permis de réduire les consommations de l'établissement. Les consommations de fluides sont suivies pour le moment seulement de façon globale mais des dispositifs sont en place pour repérer les dysfonctionnements. Les travaux liés à l'opération Nouveau Campus permettront de disposer d'équipements de suivi des consommations plus précis.

Plus de 10 000 personnes fréquentent régulièrement l'Université Paris Dauphine – PSL. En raison de son implantation, l'établissement est très accessible en transports en commun : métro, RER, bus et bientôt tramway. D'ailleurs, les déplacements domicile-travail constituent un poste très mineur dans le bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'université (moins de 1 % dans le bilan 2018). Ces dernières années, l'université a néanmoins mis en place plusieurs dispositifs et équipements pour favoriser l'adoption de pratiques de mobilités durables et pour élargir les options à la disposition de la communauté dauphinoise : aide à l'achat d'un cycle avec ou sans assistance électrique, mise à disposition d'arceaux vélos devant l'université, mise à disposition d'emplacements vélo dans le parking de l'université, adhésion à une plate-forme de covoiturage accessible aux étudiants et aux personnels. Une enquête a été conduite en septembre 2023 afin de mieux connaître les modalités domicile-travail des personnels et étudiants de l'Université Paris Dauphine – PSL et a aussi permis de savoir si les dispositifs mis en œuvre par l'université sont connus par les personnels et étudiants.

L'Université Paris Dauphine – PSL veille enfin à proposer aux étudiantes, étudiants et personnels une offre alimentaire diversifiée et de qualité. L'implantation de distributeurs automatiques de boissons, de produits alimentaires et de restauration a été conditionnée, en partie, au respect de certains critères environnementaux (existence de labels, variété, circuit de production, origine des produits, modalités d'approvisionnement, de livraison, de gestion des contenants et des déchets). L'établissement soutient par ailleurs le restaurant CROUS implanté sur le site principal de l'université engagé dans la démarche « Mon Restau Responsable ».

	Planification	Portage	Pilotage
Action 1 : Finaliser les dispositifs de suivi de nos consommations	2024 →	DGS	DI*
Action 2 : Renforcer les efforts de réemploi	2024 →	VP Nouveau Campus, DGS	DI
Action 3 : Faire vivre et évoluer les dispositifs de tri des déchets	2024 →	DGS	DI
Action 4 : Amorcer une politique de réduction des déchets	2024 →	Déléguee resp. envir.	DGS
Action 5 : Faire vivre les dispositifs existants de mobilités durables pour les déplacements domicile-travail	2024 →	Déléguee resp. envir.	RSU
Action 6 : Accompagner le CROUS dans son action « Mon restau responsable »	2024 →	VP NC	DGS, CROUS

* DI : Direction Immobilière

Objectif 4.2

Amorcer une politique de décarbonation des activités de l'établissement

Une politique voyage a été mise en place en 2018 puis révisée en 2022. Cette révision a conduit, entre autres, à exclure le recours à l'avion pour les voyages qui peuvent être effectués en train en moins de 4 heures. À titre incitatif, la 1^{re} classe est autorisée pour les trajets Paris-Nice et Paris-Toulouse et pour les trajets en train vers l'étranger. Une évaluation des effets de cette nouvelle politique voyage est en cours de réalisation.

Plusieurs laboratoires ont décidé que pour chaque mission (avec ou sans frais) tout membre du laboratoire doit calculer l'empreinte carbone de sa mission. L'outil numérique mis en place a la double vertu de sensibilisation individuelle et de support à la délibération collective, en fournissant chaque année des données agrégées à l'échelle du laboratoire, susceptibles de nourrir la discussion en conseil de laboratoire ou en assemblée générale. L'outil est à la disposition de l'ensemble des laboratoires de Dauphine – PSL.

Le département de formation MSO a constitué en 2023 un groupe de travail pour traiter de la question de l'importance des voyages d'études de master en termes d'émissions de GES. De nouvelles dispositions relatives au mode de transport, au contenu du dossier pour obtenir l'approbation du conseil MSO, aux émissions CO2 et au processus de validation des voyages d'étude hors Europe ont été modifiées ou insérées dans la charte des voyages d'études. Ces dispositions ont été étendues aux voyages organisés au sein du département de formation LSO.

Sur la période 2020-2022, l'université s'est enfin délestée de 70 % des véhicules à moteur thermiques (5 sur 7) de sa flotte et a acquis un utilitaire et un vélo électriques.

Les leviers de réduction des émissions du poste « achats » doivent être explorés en détail.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 7 : Favoriser les mobilités bas carbone des étudiantes et étudiants	2024 →	VP FVE, VP RSU	Dépts de formation
Action 8 : Favoriser les mobilités bas carbone des personnels	2024 →	VP Recherche, VP RSU	Laboratoires de recherche
Action 9 : Mieux comprendre la contribution des achats aux émissions de GES de l'université et identifier de premiers leviers de réduction	2024 →	Déléguée resp. envir.	DF*

* DF : Direction Financière

Objectif 4.3

Soutenir les actions en faveur de la biodiversité et la préservation du vivant

Le projet Nouveau campus (2022-2027) prévoit une extension de 5 700 m² dont un nouveau bâtiment sur pilotis de 4 000 m² et la rénovation des 60 000 m² existants. Ce projet s'inscrit dans le respect de l'objectif de zéro artificialisation nette fixé dans le cadre de la loi Climat et résilience d'août 2021. L'extension du campus et la rénovation des locaux existants permettront de mieux accueillir étudiants, enseignants et chercheurs, tout en densifiant davantage le bâti existant.

Par-delà ce choix stratégique, l'Université Paris Dauphine - PSL ne disposant que de très peu d'espaces sur lesquels elle peut directement agir pour la protection de la biodiversité et les services écosystémiques, son action sur ces sujets s'est davantage inscrite dans les enseignements de l'université et au travers de l'action de la Fondation Madeleine abritée par la Fondation Dauphine.

Sur le site principal, un jardin de 900 m² est géré sans produits phytosanitaires depuis plusieurs années.

Le cours obligatoire de L1 mis en place en 2020 (Enjeux écologiques du XXI^e siècle ; voir *supra*) présente les mécanismes physiques, biologiques et sociaux qui conduisent aux dérèglements climatiques et aborde les phénomènes d'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques. Dans le cadre de la nouvelle offre de cours proposée à la rentrée 2025, le cours de L1 sera suivi par un cours en L2, toujours obligatoire, qui développera le volet consacré à

la biodiversité. Plusieurs milieux seront explorés – les forêts, les océans, et les sols – ainsi que les enjeux entre agriculture et alimentation. Une clinique juridique a été créée pour former les étudiantes et étudiants en droit par une expérience pratique tout en leur permettant de mettre leurs savoirs et connaissances au service de leurs concitoyens. Les projets pour l'année 2023-24 ont permis d'aider plusieurs ONG en pointe sur la protection de la biodiversité : Bloom sur la protection des milieux marins et Pollinis sur la protection des abeilles domestiques et sauvages et pour une agriculture qui respecte tous les pollinisateurs.

Enfin, depuis 2019, la Fondation Dauphine héberge la Fondation Madeleine dont l'objectif est la mise en place d'un programme d'action en faveur de la protection de l'environnement, de la transition écologique et des enjeux environnementaux. Les actions financées par la Fondation Madeleine participent, directement ou indirectement, à la protection de la biodiversité.

Dans les années à venir, outre la présence de plus en plus importante de cette question dans les formations de l'université, nous continuerons et développerons les initiatives d'accompagnement des acteurs de la transition agroécologique. Il serait également intéressant de trouver de nouveaux partenaires permettant de poursuivre les actions en faveur de la protection de la biodiversité.

Action 10 : Poursuivre les initiatives d'accompagnement des acteurs de la transition agroécologique
Action 11 : Identifier de nouveaux partenaires pour mener des actions en faveur de la protection de la biodiversité

Planification	Portage	Pilotage
2024 →	Déléguée resp. envir.	Fondation Dauphine
2024 →	Déléguée resp. envir.	Fondation Dauphine

Objectif 4.4

Initier la transition vers une université sobre

L'effort de sobriété demandé par les pouvoirs publics en 2022 a permis de lancer une réflexion sur la façon dont la sobriété se décline dans différents domaines. Cela a conduit à interroger les pratiques des différentes parties prenantes de l'université, mais aussi les normes qui modèlent nos métiers ou les attentes des entreprises. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, l'université se doit de stimuler la créativité et l'innovation vers des nouveaux horizons soutenables et désirables dans lesquels la sobriété joue un rôle certainement central.

Le plan de sobriété énergétique prévoit l'intégration systématique de la dimension environnementale dans les marchés publics passés par l'université. L'établissement s'engage également à poursuivre la réflexion en cours sur le déploiement d'une stratégie d'achats durable. Dans le cadre du contrat d'objectif, de performance et de moyens PSL, a été obtenu le financement d'un poste ou d'un soutien dédié à l'achat durable, mis à disposition des services achats de l'ensemble des établissements composantes. Il viendra renforcer et développer les efforts déjà menés par la direction des achats en ce sens, dans le cadre des marchés publics notamment.

Il convient de s'assurer de l'efficacité des actions engagées dans le cadre du Plan de sobriété et d'efficacité énergétiques adopté en 2022 et d'en assurer le suivi. Les résultats en termes de consommation énergétique feront l'objet d'un suivi attentif par la direction de l'immobilier. Ces résultats pourront être communiqués à la Conférence de direction

élargie et au Conseil Environnemental et Social, afin de recueillir un avis sur la mise en œuvre du Plan et son éventuel ajustement en fonction des évolutions économique et climatique des prochaines années.

Un chantier sur la sobriété numérique a été lancé par l'équipe RSU, la direction numérique et le service des achats. L'université a adhéré au marché AMUE-CNRS marqué par un allongement de la durée de garantie des appareils et la mention de l'empreinte carbone de la configuration choisie, et non plus uniquement du modèle de référence, sur la plateforme de commande. L'ensemble des personnels de la direction numérique a suivi une 1/2 journée de sensibilisation à la sobriété numérique en janvier 2024. La création d'un groupe de travail sur le cycle de vie des matériels et leur suivi a été décidée.

De façon générale, l'université limite ses achats de produits et de services liés à la communication en vue d'une consommation raisonnée. Elle vise à prendre en compte les impacts économiques, sociaux, énergétiques et environnementaux dans l'ensemble de ses actions de communication et sélectionne les prestataires (dont les imprimeurs, fabricants de produits dérivés, prestataires digitaux ou multimédias) qui répondent le mieux à ses objectifs. Les initiatives doivent se poursuivre pour concevoir des productions et des supports durables et responsables pour toutes les communications de l'établissement, qu'elles soient numériques, papier ou événementielles. Un projet majeur de refonte complète du site internet pour un site éco-conçu sera engagé à partir de 2025.

Action 12 : Assurer le suivi et au besoin faire évoluer le Plan de sobriété et d'efficacité énergétiques
Action 13 : Poursuivre la réflexion sur le chantier de la sobriété numérique
Action 14 : Intensifier les efforts de communication éco-responsable

Planification	Portage	Pilotage
2024 →	DGS	DI
2024 →	Déléguée resp. envir.	DGS, DNum*
2025-2026	Déléguée resp. envir.	DF, DCOM

* DNum : Direction du Numérique

Axe 5

Politique sociale et qualité de vie au travail

« La cellule de veille est placée sous la responsabilité d'une référente Égalité, lutte contre les VSS, les discriminations et le bizutage, elle-même sous la responsabilité du vice-président en charge de la RSU. »

Dans le champ couvert par le présent schéma directeur, la politique sociale de l'Université Paris Dauphine – PSL se structure autour de différents plans d'action pluriannuels, en matière de handicap, de lutte contre les discriminations, de qualité de vie au travail ou encore d'égalité professionnelle femmes-hommes. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi. Leur réactualisation régulière donne lieu à des discussions et consultations permettant de faire évoluer et de renforcer les actions engagées en fonction des priorités et des nécessités.

Une cellule de veille sur les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le bizutage a été créée en mars 2018 au sein de l'Université Paris Dauphine – PSL. Il s'agit d'une formation collégiale de l'établissement compétente pour connaître des signalements d'étudiantes, d'étudiants et de membres du personnel. Elle est composée de 17 membres représentatifs de la communauté dauphinoise, formés aux questions traitées et soumis à un strict devoir de neutralité et de confidentialité. La cellule de veille de l'université poursuit plusieurs objectifs :

- Accompagner les victimes de discrimination, de VSS et de bizutage : en leur proposant une écoute attentive ; en les aidant à comprendre la situation dénoncée et à objectiver les faits ; en les informant de leurs droits et des démarches pouvant être entreprises ; en préconisant à la présidence des actions pour mettre fin à certaines situations dénoncées ;
- Proposer des actions de prévention et de sensibilisation afin d'améliorer la lutte contre les discriminations, les VSS et le bizutage à l'université : information et sensibilisation des étudiantes, étudiants et personnels, campagnes d'affichage, actions ponctuelles en lien avec des associations étudiantes engagées pour l'égalité...

La cellule de veille est placée sous la responsabilité d'une référente Égalité, lutte contre les VSS, les discriminations et le bizutage, elle-même sous la responsabilité du vice-président en charge de la RSU. Un bilan d'activités annuel est présenté au CSA et au Conseil d'Administration.

Enfin, la politique sociale se traduit aussi par des engagements importants de l'établissement en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur. Créé en 2009, le programme Égalité des chances, soutenu par la Fondation Dauphine, vise à promouvoir une diversité sociale et géographique des étudiantes et étudiants intégrant l'Université Paris Dauphine – PSL. Partant du constat partagé que les inégalités d'accès aux filières sont souvent les conséquences d'inégalités sociales ou territoriales, le dispositif a pour ambition de lutter contre l'autocensure des jeunes scolarisés dans les établissements partenaires et diversifier le recrutement des étudiantes et étudiants dauphinois. Le programme a pour

« Une fois admis à Dauphine – PSL, ces étudiantes et étudiants bénéficient d'un accompagnement renforcé pour mettre en place les conditions nécessaires à leur réussite. »

objectifs de sensibiliser les lycéennes et lycéens aux enjeux de l'enseignement supérieur, d'encourager l'ambition des élèves volontaires, de consolider leurs connaissances notamment grâce à l'offre de cours de renforcement dans les matières-clés pour Dauphine – PSL. Une fois admis à Dauphine – PSL, ces étudiantes et étudiants bénéficient d'un accompagnement renforcé pour mettre en place les conditions nécessaires à leur réussite. En 2023, ce sont 45 lycées partenaires dans lesquels 200 enseignantes et enseignants sont mobilisés pour 840 élèves bénéficiant de cours de renforcement, et 77 étudiantes et étudiants inscrits en L1 à Dauphine – PSL.

Objectif 5.1

Renforcer l'ambition Égalité des chances de l'établissement

La politique de l'Université Paris Dauphine – PSL en matière d'ouverture sociale se dessine à partir du programme Égalité des chances, mis en place en 2009. Mais elle couvre également tout un ensemble d'initiatives plus ou moins localisées, rarement connectées entre elles, qui contribuent à réduire les inégalités des chances en matière d'accès et de réussite dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur français. Le Conseil Environnemental et Social a adopté le 1^{er} février 2024 un avis dans lequel sont formulées des propositions pour formaliser davantage la politique Égalité des chances de l'établissement. Il propose une cartographie des actions et des parties prenantes ainsi

qu'un tableau de bord composé de plus de 40 indicateurs, qui devraient servir de support au pilotage et au suivi de cette politique. Ces propositions doivent être mises en œuvre en 2024.

Afin d'assurer le développement du programme Égalité des chances, les efforts se concentreront sur l'amélioration du suivi des cohortes des étudiantes et étudiants accueillis à Dauphine – PSL et sur une augmentation du nombre et de la diversité des lycées partenaires, tout en veillant à accueillir en L1 un nombre suffisamment important d'élèves issus du programme.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 1 : Formaliser la politique d'ouverture sociale de Dauphine – PSL	2024	VP RSU	DAP*, RSU
Action 2 : Assurer le développement du programme Égalité des chances	2024 →	VP FVE	Resp. prog. EdC**, DFVE, Fondation Dauphine

* DAP : Direction d'aide au pilotage

** EdC : Égalité des Chances

Objectif 5.2

Favoriser une vie sereine et inclusive sur le campus

Il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement de la cellule de veille sur les discriminations, les violences sexuelles et le bizutage. Dispositif pérenne, la cellule de veille est susceptible de connaître des évolutions dans son mode de fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité. Sont notamment envisagés la mise en place d'une permanence physique, sans rendez-vous, de deux demi-journées par mois, et un rapprochement avec la cellule d'écoute et de veille de l'Université PSL. Dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles (OSM) en matière de politique de prévention des risques professionnels du MESR, des référentes et référents pour les questions de violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes doivent être rapidement désignés parmi les représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du CSA et formés.

Au terme de plusieurs mois de délibération collective, le Conseil Environnemental et Social de l'Université Paris Dauphine – PSL a adopté le 25 mai 2023 un avis visant à renforcer la lutte contre les discriminations et les VSS. Les propositions qui y sont formulées s'organisent autour de trois objectifs opérationnels : inscrire l'engagement de l'université de lutter contre les VSS dans ses documents institutionnels et supports de communication ; sensibiliser la communauté universitaire aux VSS et à la manière de prévenir et de lutter contre celles-ci ; améliorer le traitement des VSS et évaluer l'effet des mesures prises. Cet avis doit permettre d'intensifier la lutte contre les VSS. Un projet de procédure de signalement des risques psychosociaux ou de harcèlement moral est en cours d'élaboration. Une telle procé-

sure permettra de formaliser et de partager clairement les étapes à suivre afin de signaler un risque de cet ordre et les actions qui s'en suivront. Celles-ci pourront intégrer une cellule dédiée à l'examen des signalements, des mesures complémentaires d'accompagnement des agents en lien avec le pôle santé, des solutions de remédiation (médiation par exemple) ou encore l'enclenchement d'une procédure disciplinaire s'il y a lieu. L'objectif ici poursuivi est de mettre fin à toute situation naissante ou avérée de risques psychosociaux, afin de garantir des conditions de travail sereines.

Enfin, un plan d'action pour l'engagement LGBT+ de l'Université Paris Dauphine – PSL, élaboré par les référentes et référents LGBT+ en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de Dauphine – PSL, est en place depuis le 15 janvier 2024, date à laquelle il a été présenté en CA. Ce plan concrétise l'engagement de Dauphine – PSL depuis plusieurs années en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre les discriminations. Au-delà des exigences légales, l'Université Paris Dauphine – PSL a souhaité mettre en place des actions spécifiques à destination des personnes LGBT+ (Lesbiennes Gays Bi Trans et +) afin à la fois de favoriser leur accueil et leur intégration dans un environnement sûr et inclusif et de lutter contre les violences et discriminations homophobes et transphobes. Ce plan d'action comporte 4 axes qui visent à structurer l'engagement de l'université, à créer un environnement inclusif, à visibiliser et former aux enjeux LGBT+ et enfin à lutter contre les LGBT-phobies.

	Planification	Portage	Pilotage
Action 3 : Garantir le bon fonctionnement de la cellule de veille	2024 →	VP RSU	Référente Égalité
Action 4 : Désigner et former des référents de la formation spécialisée du CSA pour les actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes au travail	2024	VP RH	DRH, École interne
Action 5 : Intensifier la lutte contre les discriminations et les VSS	2024 →	VP RSU	DFVE, DRH, École interne
Action 6 : Instituer une procédure de signalement sur les risques psychosociaux et le harcèlement moral	2024-2025	VP RH, DGS	DRH
Action 7 : Mettre en œuvre le plan d'action pour l'engagement LGBT+ de l'Université Paris Dauphine – PSL	2024	VP RSU	DFVE, DRH, DGS, référents LGBT+

Objectif 5.3

Développer la politique handi-accueillante de Dauphine - PSL

Depuis 2015, et l'adoption de son premier Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH), l'Université Paris Dauphine - PSL est engagée dans la poursuite et la consolidation des dispositifs déjà mis en œuvre et dans la mise en place de nouvelles actions pour accompagner et intégrer au mieux les étudiantes, étudiants et personnels en situation de handicap.

Le SDPH 2022-2025 voté en CA le 7 novembre 2022 est un plan ambitieux comportant plus de 150 actions élaborées par un collectif représentant l'ensemble des directions, composantes, services, des représentantes et représentants du personnel et des étudiantes et étudiants. Ce plan se structure autour de 5 axes concernant l'ensemble de la communauté universitaire :

- l'accueil et l'accompagnement des étudiantes

et étudiants jusqu'à l'insertion professionnelle ;

- l'accessibilité du campus et du numérique ;
- l'information, la sensibilisation et la formation de la communauté dauphinoise ;
- le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap ;
- et enfin l'intégration du handicap dans la recherche et la pédagogie.

Son état d'avancement est présenté chaque année devant le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante et le Conseil Social d'Administration.

En 2026, l'élaboration d'un 4^e schéma directeur pluriannuel handicap procédera de la même démarche de concertation élargie et s'appuiera sur une évaluation de la mise en œuvre du 3^e SDPH, de ses résultats comme des problèmes rencontrés.

36

	Planification	Portage	Pilotage
Action 8 : Mettre en œuvre le SDPH 2022-2025	2024-2025	VP RH et VP FVE	DRH, DFVE, DGS
Action 9 : Élaborer un 4^e SDPH	2026	VP RH et VP FVE	DRH, DFVE, DGS

Objectif 5.4

Améliorer l'efficacité des actions en faveur de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie et des conditions de travail

L'Université Paris Dauphine – PSL a adopté en 2021 un plan d'action pour l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PAEP). Il comprend 12 objectifs déclinés en 72 actions à réaliser d'ici à 2024. Il convient de renouveler les engagements de notre établissement, en tenant compte des résultats du précédent plan, des difficultés éventuelles rencontrées dans sa mise en œuvre et de l'évolution de la situation sociale de l'établissement. Dans cette perspective, le Président de l'université a proposé aux organisations syndicales l'ouverture d'une négociation collective afin de définir conjointement le contenu du plan d'action Égalité professionnelle 2025-2028.

En matière de qualité de vie et des conditions de travail, différentes actions ont été initiées ces dernières années, dans le cadre du plan d'action QVCT mis en œuvre depuis 2019, afin de prévenir et de lutter contre les risques psychosociaux. Des formations ont été intégrées au programme global de l'École interne PSL. Un module dédié a également été intégré

au sein du programme de formation de tous les néo-encadrants (par ailleurs également ouvert aux encadrants déjà en poste). Un partenariat cadre avec un médiateur externe a été par ailleurs mis en place en novembre 2023. Il convient d'actualiser et d'enrichir ce plan d'action en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail.

Début 2024, un projet d'accord sur le télétravail est proposé à la signature des organisations syndicales. Il convient d'informer l'ensemble des personnels des modalités actualisées de mise en application du télétravail au sein de l'établissement, de mettre en œuvre les dispositions nouvelles et de formaliser la traduction concrète du droit à la déconnexion auquel le texte fait référence. De nouveaux risques associés à la croissance du télétravail ont aussi été identifiés. Les actions de formation obligatoire pour tous les travailleurs, l'équilibre vie professionnelle/vie privée et la préservation des collectifs de travail doivent faire l'objet d'un suivi renforcé et d'une réflexion à approfondir.

37

	Planification	Portage	Pilotage
Action 10 : Renouveler les engagements en faveur de l'égalité professionnelle	2024-2025	VP RSU	DRH, DGS
Action 11 : Élaborer un plan d'action actualisé et enrichi en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail	2024-2025	VP RH, DGS	DGS
Action 12 : Assurer la mise en œuvre et le suivi de l'accord Télétravail	2024 →	DGS	DRH

Indicateurs et jalons du schéma directeur DD&RSE

Axe 1 Stratégie et gouvernance

Objectif 1.1

Renforcer le positionnement de Dauphine - PSL comme université responsable et engagée

- Jalon : renouvellement de la labellisation DD&RS
- Nombre et Fréquentation d'événements « Rendez-vous Dauphine Durable »
- Nombre de partenariats médias

Objectif 1.2

Développer la concertation permanente avec les parties prenantes de la communauté universitaire

- Nombre de réunions du Conseil Environnemental et Social
- Nombre d'avis du Conseil Environnemental et Social
- Nombre de réunions du réseau des correspondants RSU
- Nombre d'étudiants participant à la convention citoyenne étudiante

Objectif 1.3

Formaliser le dialogue avec les parties prenantes externes

- Jalon : réalisation d'une cartographie des parties prenantes externes
- Nombre d'événements impliquant les alumni

Objectif 1.4

Renforcer la redevabilité de la politique RSU

- % d'actions réalisées de chaque plan d'action, programme ou avis
- Nombre de présentations, d'articles de valorisation
- Nombre de réunions de suivi

Objectif 1.5

Poursuivre l'effort de solidarité internationale

- Nombre d'étudiants en exil intégrant les formations LMD de l'établissement
- Nombre d'étudiants inscrits dans les DU Passerelle
- Taux de réussite au diplôme des DU Passerelle
- Nombre de chercheurs accueillis, durée de l'accueil

Axe 2

Enseignement et formation

Objectif 2.1	<p>Consolider la prise en compte des enjeux de la transition écologique et sociale dans l'ensemble des formations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon : réalisation d'une nouvelle cartographie des enseignements - Nombre d'enseignements identifiés dans la cartographie - Nombre de formations de master dédiées - Nombre de formations dédiées au sein de Dauphine Executive Education
Objectif 2.2	<p>Soutenir la production de ressources pédagogiques sur les enjeux de Transition Écologique pour un Développement Sostenable (TEDS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon : renouvellement de l'adhésion à l'UVED - Nombre de parcours intégrant le SPOC DD - Nombre d'étudiants inscrits au SPOC DD
Objectif 2.3	<p>Animer et élargir la communauté d'enseignants-chercheurs autour des enjeux pédagogiques associés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions des Ateliers universitaires Dauphine Durable
Objectif 2.4	<p>Accompagner et valoriser les initiatives étudiantes en lien avec la transition écologique et sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements étudiants organisés - Nombre de projets DDRS, mémoires et travaux indexés

Axe 3 Recherche

Objectif 3.1

Recenser et soutenir les travaux et initiatives des unités de recherche en matière de transition écologique et sociale

- Jalon : Réalisation d'une cartographie des publications
- Nombre de publications identifiées
- Nombre de conférences et séminaires recensés
- Nombre de thèses recensées

Objectif 3.2

Favoriser les collaborations interdisciplinaires dans le domaine de Transition Écologique pour un Développement Sostenable (TEDS)

- Participations à des programmes de recherche interdisciplinaire au sein de PSL
- Nombre de conférences pluridisciplinaires (dont séminaire Soutenabilités)
- Nombre de thèses binômées ou en co-tutelle

Objectif 3.3

Développer les interactions sciences et société

- Nombre de publications dans Dauphine Éclairages et The Conversation
- Taux d'accès ouvert de nos publications scientifiques
- Nombre de chaires et d'initiatives de recherche

Objectif 3.4

Promouvoir une recherche éthique et responsable

- Nombre de certificats délivrés
- Nombre de signalements traités
- Nombre de formations proposées
- Nombre de personnes formées

Axe 4

Responsabilité environnementale

Objectif 4.1	<p>Assurer une gestion durable du campus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon : Formalisation d'une synthèse des actions en faveur d'une mobilité durable de l'université - Quantité de déchets (assimilés aux ordures ménagères et DEEE) produits par nature - Part des déchets (assimilés aux ordures ménagères et DEEE) recyclés et/ou réutilisés par nature - Quantité de dons - Évolution de la consommation d'eau - Taux d'utilisation des dispositifs de mobilité domicile travail - Enquête de satisfaction des usagers Crous
Objectif 4.2	<p>Amorcer une politique de décarbonation des activités de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon : Réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (tous les 3 ans) - Émissions générées par les missions des personnels - Émissions générées par les voyages d'étude des étudiants - Nombre de fournisseurs sourcés sur leur maturité carbone avant lancement d'une consultation - Nombre de marchés contenant une disposition en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique ou de la sobriété numérique
Objectif 4.3	<p>Soutenir les actions en faveur de la biodiversité et la préservation du vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon : synthèse des actions en faveur de la biodiversité tous les 3 ans - Montant financier de ces soutiens
Objectif 4.4	<p>Initier la transition vers une université sobre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon : Évaluation du Plan de sobriété et d'efficacité énergétiques - Jalons : mise en place d'un groupe de travail « Sobriété numérique » à la Direction numérique ; bilan des travaux tous les 2 ans - Suivi de la consommation énergétique (gaz et électricité)

Axe 5

Politique sociale et qualité de vie au travail

Objectif 5.1

Renforcer l'ambition Égalité des chances de l'établissement

- Jalon : Mise en place d'un tableau de bord de la politique Égalité des chances
- Nombre de lycées partenaires du programme Égalité des chances
- % d'élèves bénéficiant du programme parmi les candidatures finalisées / les candidatures classées / les inscrits en L1
- Taux de réussite des étudiants relevant du programme Égalité des chances
- Indicateurs du tableau de bord de la politique Égalité des chances

Objectif 5.2

Favoriser une vie sereine et inclusive sur le campus

- Nombre de signalement à la cellule de veille
- Nombre de personnes sensibilisées aux VSS (étudiants/personnels)
- Jalon : Mise en place d'une procédure de signalement RPS (dont harcèlement moral)
- Nombre de signalements RPS / harcèlement enregistrés
- % d'actions du plan d'action pour l'engagement LGBT+ réalisées

Objectif 5.3

Développer la politique handi-accueillante de Dauphine - PSL

- Indicateurs du schéma directeur pluriannuel Handicap

Objectif 5.4

Améliorer l'efficacité des actions en faveur de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie et des conditions de travail

- Indicateurs du plan d'action Égalité professionnelle





UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE-PSL
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris cedex 16
dauphine.psl.eu